



Grave agression d'un inspecteur du travail en Corse : une agression de plus, une agression de trop ! Des moyens pour l'Inspection du travail et la défense de nos missions !

L'un de nos collègues, inspecteur du travail en Corse, a été victime d'une grave agression, alors qu'il faisait son travail : retirer un salarié d'une situation de travail présentant un risque important de chute de hauteur. Il a subi des propos outrageants ainsi que des menaces de représailles envers sa famille, avant d'être violemment frappé au visage. Nous lui apportons tout notre soutien et notre solidarité, de même qu'à l'ensemble de nos collègues de Corse qui ont légitimement cessé le travail en réaction.

Une telle agression constitue une attaque inacceptable envers l'ensemble des agent.es qui assurent quotidiennement des missions de service public essentielles à la protection des salarié.es et des populations. Cette agression s'inscrit également dans un contexte sur lequel il est urgent d'agir : manque criant de moyens et climat de remise en cause de nos prérogatives et de notre légitimité, climat qui ne peut qu'accroître les risques d'obstacles et d'agressions.

Sur les moyens, le constat est accablant : en France, il reste 1741 inspecteurs.trices et contrôleur.es du travail en section d'inspection pour l'ensemble des salarié.es. En Corse, plus de 40% des sections d'inspection sont vacantes. !

Les déclarations scandaleuses du ministère sur les courriers d'observations qui n'engagent que leurs auteurs ou les appels récurrents au « discernement » dont devraient faire preuve les agent.e.s avant de procéder aux contrôles, les rendant ainsi presque responsables des agressions dont il.elle.s seraient victimes, ont créé un climat de tension insupportable pour les agent.e.s lors des contrôles. Les attaques contre l'indépendance de l'Inspection du travail pendant la crise sanitaire, les circulaires internes et les positions reprises par la DGT ont amplifié le phénomène.

Les conditions d'exercice sont tellement dégradées que le peu de postes ouverts aux concours peinent à trouver preneur.se ! Et les « solutions » envisagées à ce stade (modifications du concours ou de la formation, recrutements par la voie du détachement,...) n'ont et n'auront tout simplement aucun effet.

L'expression publique d'un soutien au plus haut niveau du ministère est le minimum dû à notre collègue et à l'ensemble des agent.es. Un message sur twitter de la Ministre n'est évidemment pas suffisant ! Quant au DGT, il indique que « Des contacts ont été pris avec le parquet afin que les suites pénales appropriées soient apportées ». Or, l'auteur de l'agression, tout en contestant la version des faits de notre collègue, passera en CRPC (« plaider coupable »). Il n'y aura donc pas d'audience correctionnelle ! L'avis à victime reçu par notre collègue écarte l'obstacle et l'outrage pour ne retenir que les violences contre personne délégataire d'une mission de service public : cette réponse pénale à minima est scandaleuse !

Au-delà du soutien juridique à notre collègue (protection fonctionnelle, dépôt de plainte), il est donc plus que temps que le gouvernement défende publiquement la légitimité de nos interventions pour la défense des droits des travailleurs et condamne fermement les agressions dont nous sommes victimes.

Les organisations syndicales alertent le Ministère du travail depuis trop longtemps sur le risque agression, notamment dans le cadre du CHSCT ministériel, mais aucune réponse ne leur a été apportée, alors que les incidents sont nombreux et parfois carrément ignorés de la DRH. Il est urgent d'agir !

- 1. Un soutien fort et public, à tous les niveaux du Ministère du Travail, en particulier par un déplacement en Corse de la Ministre**
- 2. Tous les postes doivent être urgemment pourvus et des recrutements massifs doivent être réalisés !**
- 3. L'arrêt par notre ministère des obstacles directs ou indirects aux missions de l'inspection**

Nos organisations appellent l'ensemble des agent.e.s à manifester leur soutien à notre collègue et à porter nos revendications, notamment en organisant des Assemblées Générales dès cette semaine et en interpellant par tout moyen leurs directions locales sur la base de la motion jointe.

MOTION

L'un de nos collègues, Inspecteur du travail en Corse, a été victime d'une grave agression, alors qu'il faisait son travail : retirer un salarié d'une situation de travail présentant un risque important de chute de hauteur. Il a subi des propos outrageants ainsi que des menaces de représailles envers sa famille, avant d'être violemment frappé au visage. Nous, agent.e.s du Ministère du travail soussignés, lui apportons tout notre soutien et notre solidarité.

Une telle agression constitue une attaque inacceptable envers nos missions de services publics essentielles à la protection des salarié.es et des populations. Une telle agression s'inscrit également dans un contexte sur lequel il est urgent d'agir : manque criant de moyens et climat de remise cause de nos prérogatives et de notre légitimité, climat qui ne peut qu'accroître les risques d'obstacles et d'agressions.

Au-delà du soutien juridique à notre collègue (protection fonctionnelle, dépôt de plainte), nous exigeons que le gouvernement défende publiquement la légitimité de nos interventions et condamne fermement les agressions dont nous sommes victimes.

Nous exigeons des actions immédiates :

- Un soutien fort et public, à tous les niveaux du Ministère du Travail, en particulier par un déplacement en Corse de la Ministre
- Tous les postes vacants doivent être urgemment pourvus et des recrutements massifs doivent être réalisés !
- L'arrêt par notre ministère des obstacles directs ou indirects aux missions de l'inspection